

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

Séance du 4 juillet 2024

N°24-07-10

Date de la convocation
26 juin 2024**L'an deux mil vingt-quatre
et le quatre juillet**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi salle du Conseil sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M Frédéric GIRODET, Mme Odile PRADIER, M Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M Jean FERNANDES, M André MOLLE Adjoints, Mme Pamela MARODON, M Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués, Mme Véronique MAURIN, Mme Mélanie PICHON, M Jean-Paul MASSARDIER, M FOULTIER Benjamin, Mme Emilie MASSARDIER, M David CHAUDIER, M Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M Christophe PIOT, M Patrice FRANÇON Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER
Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à M Joseph BUGNAZET
Mme Chrystelle BERTINELLI qui a donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB,
M Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à M André MOLLE
Mme Maryline MOUNIER qui a donné pouvoir à M Alain MONDON
Mme Maguy FOULTIER qui a donné pouvoir à M Frédéric GIRODET

Absents excusés sans pouvoir

Mme Anne VINSON

Mme Mélanie PICHON a été nommée secrétaire de séance

Objet : Subvention classes « piscine » 2024 2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que ce dernier accorde, depuis plusieurs années, une aide aux classes « piscine » qui sont organisées par les écoles publiques et privées de la commune, au centre nautique « l'Ozen » à Monistrol-Sur-Loire.

Monsieur le Maire précise que cette subvention permet d'atténuer le coût de déplacement et de l'entrée des élèves et de rendre celui-ci accessible à tous les enfants.

Monsieur le Maire expose que cette aide est versée à la coopérative scolaire pour les écoles publiques « La Communale » et « Aux 4 vents » et à l'OGEC pour l'école privée « Don Bosco » sous forme de subvention. Les organisateurs des établissements scolaires s'engagent à fournir à titre de justificatif, pour le règlement, un état de la liste des élèves participant à ces sorties.

AR Prefecture043-214302051-20240704-DCM240710-DE
Reçu le 11/07/2024

Monsieur le Maire rappelle qu'une erreur s'était glissée dans la dernière délibération prise par le conseil municipal à ce propos. Le tarif voté était bien de 4.00 € mais la délibération faisait état d'un tarif à 3.50 € par jour et par enfant. Afin de régulariser auprès des écoles, il convient de verser 0.50 centimes supplémentaires par jour et par élève, pour l'année scolaire 2023-2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE RECONDUIRE** l'aide attribuée à l'organisation, dans les écoles publiques et privées de la commune, de classes « piscine » dans le cadre de l'année scolaire 2024-2025.
- **DE FIXER** à 4.00 € par enfant et par jour l'aide allouée à ces classes qui sera mandatée sur production d'un état nominatif des élèves certifié du chef de l'établissement.
- **DE REGULARISER**, au titre de l'année scolaire 2023-2024 le versement des 3.50 € par un versement complémentaire de 0.50 centimes par élève et par jour afin d'atteindre les 4.00 € qui avaient été fixés par le conseil municipal.
- **DE PRECISER** que ces aides seront versées à la coopérative scolaire pour les écoles publiques et à l'OGEC pour l'école privée et reconduites chaque année scolaire sur le même montant de 4.00 € par enfant et par jour à compter de septembre 2024 et pour les années scolaires suivantes.

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits
A Saint Just Malmont, le 4 Juillet 2024

Le Maire
Frédéric GIRODET

La secrétaire de séance
Mélanie PICHON

AR Prefecture

043-214302051-20240704-DCM240710-DE
Reçu le 11/07/2024